



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14380^{*}
23 février 1981

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 20 FEVRIER 1981, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Me référant à la lettre datée du 18 février 1981 du chargé d'affaires par
interim de la Mission permanente du Tchad à Sierra Leone auprès de l'Organisation des
Nations Unies, que vous avez fait distribuer sous la cote S/14378 du
19 février 1981, et d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer
votre attention sur ce qui suit :

a) Depuis la défaite de la fraction rebelle, le calme et la paix sont
revenus au Tchad. La situation à l'intérieur ne constitue pas une menace à la
paix et à la sécurité internationales. C'est au contraire les menées subversives
entretenuës par certaines puissances qui menacent la stabilité et la paix
retrouvées au Tchad;

b) Les documents distribués sous la cote susmentionnée sont des documents
intérieurs de l'OUA dont l'un d'entre eux, en l'occurrence le Communiqué final du
14 janvier 1981, n'est pas encore entériné par le sommet des chefs d'Etat de
l'Organisation de l'unité africaine. Ils ne devaient en aucune manière faire
l'objet d'une quelconque communication aux Etats Membres de l'Organisation des
Nations Unies;

c) Le Communiqué final de Lomé du 14 janvier 1981, n'engage en rien mon
gouvernement du fait qu'il a été adopté en l'absence du Tchad;

d) La position dominante a depuis toujours été d'éviter d'internationaliser
le problème tchadien. C'est dans ce cadre que le document qui vient d'être adopté
à l'unanimité à Alger, à l'issue des travaux de la Conférence ministérielle des
Etats riverains du Sahara et destiné à la réflexion des chefs d'Etat desdits Etats
dispose expressément que :

x Nouveau tirage pour raisons techniques.

"... tous les participants ont affirmé avec force que le problème du Tchad est un problème purement africain et comme tel, son examen ne peut avoir lieu en dehors d'une enceinte africaine."

e) En conséquence, mon gouvernement s'oppose énergiquement à tout examen de la situation au Tchad par le Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de faire circuler cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

New York, le 20 février 1981

Le Chargé d'affaires a.i..

(Signé) Ngare KESSELY

